

## **THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

**(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Gorbier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)**

### **Sommaire**

#### 1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives

#### 2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

#### 3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS

- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie

#### 4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous

#### 5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

#### Encart « Droits des Femmes »

- 1 Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la
- 2 lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des
- 3 besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice
- 4 sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent
- 5 en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour

6 une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

7

## 8 **1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA** 9 **MONDIALISATION LIBÉRALE**

10 • **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles  
11 spéculatives, rendues possibles par la déréglementation des marchés financiers et la  
12 répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital.

13 Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant les  
14 déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-partie,  
15 mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse  
16 salariale bannie.

17 Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de  
18 la construction européenne et la pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles  
19 des marchés financiers. Les gouvernements libéraux, soutenus par le FMI,  
20 instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de  
21 démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la  
22 diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.

### 23 • **1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples**

24 Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation  
25 au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans  
26 d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes  
27 budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires  
28 publics, déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement  
29 du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du  
30 chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent  
31 dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le  
32 Portugal... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le projet d'y contraindre 26  
33 États de l'UE de façon pérenne.

34 Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis  
35 publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail,  
36 favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus,  
37 notamment ceux du capital et du patrimoine. Il faut revenir à une réglementation  
38 stricte de la finance, les marchés financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve  
39 de leur nocivité. Dans l'immédiat, les dettes publiques devraient être restructurées,  
40 après audit citoyen. Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une  
41 organisation bancaire séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait  
42 être un contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la  
43 transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire public  
44 permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les capacités  
45 d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too big to fail »)  
46 pourraient être démantelés.

### 47 • **1.3 L'Union Européenne dans l'impasse**

48 Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui devait faire  
49 converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses avantages comparatifs,  
50 sous le contrôle de la Commission européenne, se faire concurrence pour attirer les  
51 capitaux et construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal,

52 social, salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement  
53 de tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus  
54 injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent  
55 s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et  
56 budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres.

57 Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne  
58 renforcée (« fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or, le semestre européen, le  
59 projet de nouveau traité, etc.) renforceraient le carcan des politiques libérales. La  
60 Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail pour  
61 lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques  
62 d'austérité. Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances  
63 européennes, en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES  
64 dénonce. Elle pose la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée.

#### 65 • **1.4 Penser et proposer des alternatives**

66 Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations  
67 tant au plan national qu'europpéen et de réfléchir à l'élaboration de propositions  
68 alternatives. Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et  
69 sociales rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de  
70 solidarité, de protection et de justice sociale (salaire minimum européen ? droit social  
71 européen de haut niveau, harmonisation de la fiscalité du capital et notamment de  
72 l'assiette de l'impôt sur les sociétés...) ; mettre en place des dispositifs efficaces pour  
73 lutter contre toutes les formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux,  
74 déréglementation des activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour  
75 desserrer le carcan imposé aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait une  
76 extension des missions de la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur  
77 en dernier ressort. Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en  
78 Europe à la construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse  
79 des peuples.

80

## 81 **2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS U N DÉVELOPPEMENT** 82 **ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »**

83 L'éducation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès  
84 le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés »,  
85 « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la  
86 complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation  
87 des perspectives économiques, sociales et environnementales.

### 88 • **2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de** 89 **l'environnement**

90 **2.1.1** Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation.  
91 On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à des industries de  
92 main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les  
93 besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation  
94 progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue  
95 des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent être encouragées.

96 La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire,  
97 agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers

98 les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur  
99 travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et  
100 développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de  
101 l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du  
102 Sud au Nord. □ Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie  
103 Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production,  
104 de distribution ou bancaires.

## 105 **2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité**

### 106 **2.1.2.1 Énergie**

107 Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de  
108 consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique  
109 durable, avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une  
110 politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques  
111 émettrices de gaz à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie  
112 proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une  
113 consommation toujours plus importante. La plupart des pays européens ont décidé de  
114 l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire  
115 nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique  
116 publique volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices  
117 d'emplois nouveaux et qualifiés. Un pôle public européen de l'énergie serait  
118 nécessaire.

### 119 **2.1.2.2 Eau**

120 L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La  
121 gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès  
122 d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal  
123 ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une  
124 politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Le SNES est favorable à une législation  
125 contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

### 126 **2.1.2.3 Transports**

127 La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a  
128 développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des  
129 zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des  
130 besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par  
131 l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité  
132 pour l'acheminement des personnes et des marchandises. Il faut développer des  
133 infrastructures ferroviaires (ferroulage) et fluviales, respectueuses de l'environnement.  
134 Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré.

## 135 **• 2.2 La question du travail**

### 136 **2.2.1 Travail et emploi**

137 Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les  
138 transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du  
139 capital. Les politiques libérales attaquent le droit du travail, contourné par l'État et les  
140 employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté laborieuse, au nom d'une « flexibilité  
141 du marché du travail », et développent des emplois dégradés dans les services,  
142 relevant en partie d'une « société de serviteurs ». Ces processus touchent notamment  
143 les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, seniors jugés « inemployables »,

144 femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme). La  
145 diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre d'emplois qualifiés.

146 La FSU porte l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui maintienne et  
147 renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des  
148 personnes. Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les  
149 collectifs. Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions  
150 de travail (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur  
151 les conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une  
152 source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction  
153 d'une identité positive. La médecine du travail doit être développée. Le syndicalisme  
154 doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le travail et investissent les outils  
155 de la prévention, et pour contraindre les employeurs à s'y conformer.

## 156 • **2.3 Salaires et revenus de transfert**

157 **2.3.1** La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop  
158 faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les  
159 salaires et les retraites est une priorité.

160 Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation  
161 des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires),  
162 imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le  
163 temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

164 **2.3.2** Le SNES a pointé les limites du RSA. Les mesures récentes renforcent le  
165 caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas une piste  
166 satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une véritable  
167 allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minima sociaux et des  
168 allocations est indispensable.

## 169 • **2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale**

170 La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources  
171 considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au  
172 marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise  
173 pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des  
174 politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

### 175 **2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale**

176 Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif,  
177 aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches,  
178 suppression des niches fiscales... Il faut taxer davantage les revenus du patrimoine  
179 (revenus financiers, plus-values financières et immobilières, stock-options...) et le  
180 patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de l'ISF. La fiscalité  
181 indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour les produits de  
182 première nécessité. Le SNES s'oppose aux projets visant à remplacer les cotisations  
183 sociales par une TVA dite sociale.

184 **2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées** Les entreprises,  
185 notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés,  
186 pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent  
187 intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait  
188 à l'État des ressources considérables.

189 **2.4.3 Fiscalité environnementale** Si elle concerne d'abord les entreprises, elle  
190 s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire  
191 un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit  
192 assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une  
193 consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement  
194 de nouvelles infrastructures non polluantes.

#### 195 **2.4.4 Fiscalité locale**

196 Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut  
197 réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en  
198 rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la  
199 fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables  
200 d'une réforme de la fiscalité nationale.

201

### 202 **3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE** 203 **DES CITOYENS**

204 La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien  
205 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est  
206 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'utilisateur et des SP. Un État  
207 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des  
208 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...

209 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société  
210 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus  
211 transparent et au service de tous.

#### 212 **• 3.1 Pour un État démocratisé**

213 L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au sein de  
214 l'Union européenne.

215 **3.1.1** La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management  
216 depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des  
217 transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le  
218 sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un  
219 marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

220 Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au  
221 service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution,  
222 appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

223 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux  
224 institutions rénovées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en  
225 s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du fonctionnaire ? Quelle  
226 forme de concertation ? Quelle place pour les professionnels ? Pour les usagers ? Dans  
227 le cas de l'Éducation, quelle place pour les parents ? Les élèves ?

228 **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion  
229 à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,  
230 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. L'objectif n'est pas seulement la  
231 suppression de postes et la remise en cause du statut de la FP, mais aussi pour le  
232 pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration. La RGPP consacre ainsi une forme  
233 de recentralisation aux mains de l'État, à l'encontre des collectivités territoriales, avec

234 des préfets de Région ayant autorité sur les préfets des départements ou le  
235 renforcement des pouvoirs des recteurs aux dépens des IA.

236 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé, le SNES avance  
237 l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un nouveau statut  
238 pour les salariés (« propriété sociale »).

### 239 • **3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?**

240 **3.2.1** L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État  
241 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT s'est  
242 accompagné de progrès indéniables (constructions scolaires), l'absence de véritable  
243 péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en  
244 forte augmentation notamment au sein des métropoles. Au-delà, se pose la question  
245 de la cohérence des politiques publiques.

246 **3.2.2** Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur réorganisation ne  
247 soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des dotations ?

248 **3.2.3** Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités y  
249 compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur de  
250 dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?

251 **3.2.4** La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'euro-  
252 péenn, devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques  
253 qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant  
254 financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de  
255 la décentralisation. Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils  
256 financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait trop de  
257 pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction des inégalités, la  
258 décentralisation non plus. Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas  
259 être abandonné : en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre  
260 l'État et les collectivités.

### 261 • **3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux** 262 **besoins**

263 **3.3.1** Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes  
264 fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des  
265 Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer au cas par cas la fonction  
266 d'opérateur à des organismes privés.

267 Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par  
268 ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), une « solution »  
269 à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP. Pour garantir l'égalité d'accès et  
270 répondre aux besoins des usagers, une gestion publique, démocratique – avec des  
271 règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité et la progressivité –, s'impose.

272 **3.3.2** Avec une paupérisation de la population, les besoins primaires doivent être  
273 mieux pris en charge au travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être  
274 garantis par des cadres nationaux.

275 L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a  
276 consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des  
277 opérateurs privés.

278 Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les

279 exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement,  
280 de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous  
281 prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage  
282 d'équité sur l'ensemble du territoire.

283 **3.3.3** Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine  
284 de l'orientation ou de la formation professionnelle. La loi sur l'OTLV (orientation tout  
285 au long de la vie) avec la procédure de labellisation remet en cause l'existence des  
286 CIO et leur spécificité au sein de l'EN et transforme les missions et les conditions  
287 d'exercice des personnels : fermetures, fusions voire regroupements dans des  
288 « guichets uniques ». Le SNES condamne cette politique et se bat pour que les CIO  
289 restent des lieux d'information et de conseils sur la scolarité et la formation, de  
290 médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et d'observatoire sur le  
291 fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district scolaire. L'orientation  
292 au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO pour les salariés mis en  
293 place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu aujourd'hui est la création d'un  
294 véritable SP national, incluant la formation en entreprise.

295 **3.3.4** Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées.  
296 Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service  
297 public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des  
298 charges et le contrôle de sa mise en œuvre.

299 Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre  
300 national.

### 301 • **3.4 La démocratie**

302 **3.4.1** Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à  
303 tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins  
304 des populations.

305 **3.4.2** Si la décentralisation s'est faite au nom du rapprochement des décisions du  
306 citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet se résumer au  
307 rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire participation des citoyens ?  
308 Une assemblée issue de la société civile inspirée des CESER, des conseils de  
309 développement ?

310 **3.4.3** Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire entendre ?

311

## 312 **4. LA PROTECTION SOCIALE**

313 • **4.1** La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de  
314 la vie, et à compenser les inégalités. Les politiques libérales à coup de mesures  
315 partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST, désengagements  
316 Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales et territoriales. Dans la  
317 santé, la multiplication de franchises et forfaits, l'explosion des dépassements  
318 tarifaires s'ajoutent aux déremboursements. Les « reste à charge » s'accroissent, et  
319 donc les renoncements aux soins, tandis que les déserts médicaux s'accroissent.

320 **4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale** □ La Sécurité sociale est  
321 fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses  
322 besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre  
323 générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le

324 cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le  
325 patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en fonction des  
326 politiques d'emploi des entreprises. Le SNES demande des élections à la Sécurité  
327 sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.

## 328 • **4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau**

329 **4.2.1** L'assurance-maladie est devenue universelle mais les désengagements ont  
330 imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous ». Si le régime obligatoire  
331 rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections longue durée  
332 remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur deux en  
333 médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le  
334 désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une  
335 extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de  
336 rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel  
337 est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des  
338 mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que  
339 le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical.

340 Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la CSG  
341 fortement progressive et en taxant les revenus financiers.

342 **4.2.2** Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale  
343 complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur  
344 les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire.  
345 Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire,  
346 comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?

347 **4.2.2.1** Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé,  
348 c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur  
349 fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise  
350 organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. L'hôpital public peine à remplir ses  
351 missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques privées s'approprient les actes les  
352 plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.

353 **4.2.2.2** Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. Il faut  
354 un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des pistes :  
355 revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le travail  
356 avec les autres professionnels, développer des maisons de santé... des mesures pour  
357 lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement dans les zones  
358 surmédicalisées ? Pas de fermeture systématique d'hôpitaux et maternités de  
359 proximité, mais réfléchir aux besoins avec les professionnels et la population. La  
360 politique du médicament doit être revue (transparence, contrôle public, recherche  
361 indépendante), les avancées de la loi sont insuffisantes.

362 **4.2.2.3** Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et  
363 médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les  
364 crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les  
365 contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations  
366 et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en  
367 danger par la fermeture programmée de centres IVG...

## 368 **4.2.3 Perte d'autonomie/handicap**

369 Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du

370 handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité  
371 nationale.

372 **4.2.3.1** Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,  
373 imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le  
374 financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans  
375 les EHPAD, ni de la qualité des prestations n'était prévue. Les réactions unitaires du  
376 monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus ont fait barrage à ce projet mais  
377 les problèmes demeurent.

378 **4.2.3.2** LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées  
379 et des personnes handicapées. Ses missions pourraient préfigurer une instance  
380 nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ; son statut  
381 devrait alors être redéfini et transformé, ses instances d'administration et d'orientation  
382 ouvertes aux usagers.

383 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne  
384 requiert pas un mode de financement nouveau mais, dans le cadre de la solidarité  
385 nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous, assise sur  
386 tous les revenus et progressive.

#### 387 • **4.3 Les retraites**

388 **4.3.1** Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés  
389 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le  
390 contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des  
391 mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée  
392 (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Il rappelle son exigence de  
393 maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans. Les salariés ayant débuté jeunes ou  
394 au travail pénible en sont les premières victimes mais les dispositions spécifiques  
395 mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites retraites et des retraites  
396 des jeunes générations est devant nous. Les carrières complètes seront de plus en  
397 plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus protégé du salariat, lui-même en  
398 voie de réduction. La prise en compte des années d'études, formation et précarité est  
399 indispensable. Le SNES confirme ses mandats de lutte contre les inégalités  
400 hommes/femmes.

401 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La  
402 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de  
403 référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé  
404 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES  
405 s'oppose à une fusion des régimes. L'enjeu est la confiance des générations actives qui  
406 financent les pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés  
407 seraient appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

#### 408 • **4.4 Pour une politique familiale ambitieuse**

409 **4.4.1** Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26  
410 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre  
411 obligatoire ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse  
412 la mise sous condition de ressource systématique des prestations, à l'encontre de la  
413 solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant.  
414 Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur  
415 imposition.

#### 416 **4.4.2 Service public petite enfance**

417 Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un  
418 encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec  
419 trois enfants pris en charge au maximum ; revendique un service public de la petite  
420 enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans de bonnes  
421 conditions des enfants à partir de 2 ans.

#### 422 • **4.5 Droit au logement pour tous**

423 Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, construction de  
424 logements sociaux, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements  
425 ou bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les  
426 hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence.

427

### 428 **5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ**

#### 429 • **5.1 Un contexte en rupture**

430 La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et  
431 pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble, désignant des  
432 groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES  
433 lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de  
434 plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de  
435 la liberté d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue  
436 pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou  
437 supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par  
438 l'institution, des attaques sociales remettant en cause le droit à l'éducation pour tous.  
439 Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour que, face à  
440 la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou aux soins.

441 **5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires** se sont accumulées L'indépendance de la  
442 justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de  
443 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique  
444 dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un  
445 droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des  
446 réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des  
447 centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la  
448 suppression des fichiers, la biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

#### 449 **5.1.2 La laïcité attaquée**

450 Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et  
451 considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation  
452 des missions de service public et laïque.

453 Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-  
454 Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre  
455 européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux  
456 principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et  
457 tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-  
458 Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques,  
459 patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une  
460 histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes.

461 • **5.2 Propositions et revendications**

462 **5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée**

463 La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public  
464 de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de  
465 droit.

466 L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une  
467 volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une  
468 utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la  
469 protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale  
470 pour tous, indépendante.

471 **5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non**  
472 **comme un danger**

473 Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou  
474 d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire,  
475 l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives,  
476 touchent durement certaines catégories de jeunes. À cela s'ajoutent la mise en place  
477 de fichiers scolaires dangereux et les projets récurrents pour trier les jeunes et enfants  
478 « potentiellement dangereux ». La jeunesse est un atout. Le SNES rappelle la  
479 nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse et son refus d'une politique de  
480 fichage et de tri social.

481 **5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités,**  
482 **des discriminations**

483 Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de  
484 traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les « réponses »  
485 communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations est prioritaire. Il faut  
486 développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique  
487 de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le  
488 développement des services publics, en milieu urbain ou rural.

489 Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la  
490 dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque  
491 personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher  
492 et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en  
493 reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la  
494 transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de  
495 présence parentale.

496 **5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les**  
497 **discriminations syndicales**

498 Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les  
499 discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet  
500 de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure  
501 les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à  
502 l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de  
503 ces militants.

504 Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la  
505 remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance

506 aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport  
507 étroit à la politique générale du syndicat.

508 Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction  
509 Publique soit créé.

510 • **5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme,**  
511 **la xénophobie d'État**

512 **5.3.1** Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect  
513 de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du  
514 racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance,  
515 contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et  
516 homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

517 Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la  
518 paix » doit s'intensifier.

519 **5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-**  
520 **papiers**

521 L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur  
522 l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non  
523 communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi  
524 un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur  
525 l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la  
526 plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité  
527 de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il  
528 affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.

529

530 **« Droits des Femmes »**

531 Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans  
532 l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une  
533 véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la  
534 contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une  
535 égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société  
536 encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé,  
537 salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire,  
538 baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...

539 Le SNES revendique notamment :

540 • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les  
541 élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;

542 • l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en  
543 juillet 2010 ;

544 • des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui  
545 n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de  
546 recrutement et de travail ;

547 • un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction  
548 publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;

549 • la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à  
550 l'égalité filles/garçons, et dans les programmes de la construction sociale du genre.